



Bureau communautaire
24 mars 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 18 mars 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : S. Calinon, J.B Gagnoux, N. Jeannet, I. Mangin.

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB09/22

Objet

Subvention à la Société des Amis de Pasteur pour l'année 2022

Dans le cadre de sa politique de développement de l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération poursuit son soutien aux associations pour promouvoir son image.

2022 est l'année du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur.

À ce titre, la Société des Amis de Pasteur est pleinement mobilisée tout au long de l'année pour faire rayonner l'image de Pasteur sur l'ensemble du territoire, en proposant des actions dans la Ville de Dole en direction du public, dont la déambulation de la Garde Impériale de Dijon le 21 mai 2022, et des actions pédagogiques avec la jeunesse pour approcher l'œuvre et la vie du savant.

Le Bureau Communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Société des Amis de Pasteur d'un montant de 8 000 € pour l'année 2022.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** une subvention d'un montant de de 8 000 € à la Société des Amis de Pasteur pour l'année 2022 dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention y afférente ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 24 mars 2022,
Le Président,

